

Document de circulation Volailles				Numéro du document ⁷	
A. TRANSPORTEUR					
Numéro SANITEL du transporteur :			Numéro SANITEL du négociant (donneur d'ordre) : si d'application		
BE			BE		
Numéro d'immatriculation du moyen de transport :					
B. CHARGEMENT			C. DÉCHARGEMENT		
Numéro SANITEL du lieu de chargement ¹ : (ou numéro du certificat « importation ») ³			Numéro SANITEL du lieu de déchargement ² : (ou numéro du certificat « exportation ») ⁴		
BE			BE		
Opérateur lieu de chargement (nom) ¹ : (ou pays de provenance de l'importation) ³			Opérateur lieu de déchargement (nom) ² : (ou pays de destination de l'exportation) ⁴		
.....				
Date du chargement :/...../ 20.....			Date du déchargement :/...../ 20.....		
Heure :			Heure :		
D. VOLAILLES DÉPLACÉS					
Date de naissance du LOT (1)	Nombre (2)	Espèce (3)	Catégorie (4)	Champs libre	
(x) = remplir le code = voir explications ci-dessous ou page 2					
Les données de ce document doivent être enregistrées dans SANITEL dans les 7 jours après le transport. ⁵					
Signature de l'exploitant du lieu de chargement ⁶		Signature du transporteur ⁶		Signature de l'exploitant du lieu de déchargement ⁶	

Document de circulation pour volailles

N'est pas d'application pour le déplacement d'oiseaux autres que des volailles, sauf à destination ou en provenance d'un négociant de volailles

EXPLICATIONS pour remplir le document de circulation volailles

(1) Date de naissance du LOT = date d'éclosion des volailles dans le LOT – Ne pas à remplir pour un LOT à partir d'une exploitation à capacité limitée.

(2) Nombre de volailles chargées (un nouveau document par lot).

(3) Espèce : remplir le code suivant suffit :

poule(1) – dinde(2) – pintade(3) – canard(4) – oie(5) – caille(6) – pigeon(7) – faisan(8) – perdrix(9) – oiseau coureur(10)

(4) Catégorie : remplir le code (1-15).

L'usage des volailles à l'endroit de destination détermine le choix du code (l'utilité des volailles à la destination).

1	Volailles d'abattage vers abattoir	9	Poussin d'un jour vers élevage de sélection
2	Poussin d'un jour vers production de viande	10	Volailles d'élevage vers établissement de sélection (œufs ou viande)
3	Volailles d'élevage vers poules pondeuses (Œufs de consommation)	11	Coqs
4	Poussin d'un jour vers élevage volaille pondeuse	12	Lot de mue
5	Poussin d'un jour vers élevage de multiplication poulettes de chair	13	Vers production identique (exploitation poules pondeuses)
6	Poussin d'un jour vers élevage de multiplication poules pondeuses	14	Vers production identique (autre qu'exploitation poules pondeuses ou production de viande)
7	Volailles d'élevage vers élevage de multiplication poulettes de chair	15	Vers production identique (production de viande)
8	Volailles d'élevage vers élevage de multiplication poules pondeuses		

¹ Lieu de chargement = numéro (Sanitel) de troupeau.

² Lieu de déchargement = numéro (Sanitel) de troupeau ou de l'abattoir.

³ Si « *importation* » : comme provenance seulement remplir le numéro du **certificat (INTRA)** dans la case « SANITEL » (voir ci-dessous) + le pays de provenance sous « opérateur ».

⁴ Si « *exportation* » : comme destination seulement remplir le numéro du **certificat (INTRA)** dans la case « SANITEL » (voir ci-dessous) + le pays de destination sous « opérateur ».

⁵ Les données de ce document doivent être enregistrées dans SANITEL dans les 7 jours après le transport par la personne qui a effectué le transport (transporteur ou opérateur), soit en adressant une copie à l'ARSIA ou à la DGZ.

⁶ Les signatures sont facultatives.

⁷ Suivez les instructions de l'ARSIA et de la DGZ.

Certificat (INTRA)	
« <i>Exportation</i> »	« <i>Importation</i> »
Numéro du certificat = INTRA.EU.BE.202X.XXXXXXXXXX	Numéro du certificat = INTRA.EU.LC.202X.XXXXXXXXXX
INTRA.EU. BE . 202X .1234567	INTRA.EU. LC . 202X .1234567
<ul style="list-style-type: none">• Toujours BE = à « l'exportation », le pays de départ est toujours la Belgique	<ul style="list-style-type: none">• LC = code pays = 2 lettres (ex. NL, FR, DE, ...) = pays d'où viennent les animaux
<ul style="list-style-type: none">• L'année = 4 chiffres (ex. 2023)	<ul style="list-style-type: none">• L'année = 4 chiffres (ex. 2023)
<ul style="list-style-type: none">• Numéro de suivi : 7 chiffres	<ul style="list-style-type: none">• Numéro de suivi : 7 chiffres

Pour plus d'explications : veuillez contacter les associations agréées ARSIA (www.arsia.be) ou DGZ (www.dgz.be).